



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tourisme et loisirs

Question écrite n° 34833

Texte de la question

M. Philippe Vuilque souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation inquiétante du fonds d'aide individualisée. Il apparaît en effet que ce fonds, financé en grande partie par les conseils généraux et les communes, connaît les plus grandes difficultés à assumer sa mission, faute de moyens financiers suffisants, les communes étant de plus en plus réticentes à l'idée d'y apporter leur contribution. Or, ce fonds est indispensable car au-delà des proclamations de principe sur l'égalité d'accès aux loisirs des enfants handicapés, il a le mérite d'aider concrètement les familles d'enfants handicapés dont les ressources sont insuffisantes pour permettre la prise en charge de leurs enfants, de fait plus lourde, puisqu'elle nécessite souvent la présence d'une tierce personne. Certes, les communes contribuent déjà amplement au financement de l'accueil des enfants non handicapés en centres de vacances, mais le handicap, du fait du surcoût de prise en charge qu'il induit, ne doit pas constituer un obstacle de plus à leur participation à ces centres de loisirs qui constitue une occasion d'intégration supplémentaire pour ces enfants. En janvier, elle envisageait de prendre des mesures pour soutenir les fonds d'aide individualisée. Il lui demande donc, de bien vouloir l'informer sur l'état d'avancement des engagements pris à l'époque.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34833

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1999, page 5455